

Un prix remarquable pour le Verchérois Alexandre Beaudoin

Lors d'un 5 à 7 tenu le 24 mai dernier à Québec, le Forum des jeunes de la fonction publique québécoise a décerné cinq Prix reconnaissance à des jeunes employés s'étant illustrés par leur travail et leur comportement exceptionnels.

Une centaine de personnes, dont de nombreux sous-ministres, ont assisté à l'événement. M. Claude Mailhot, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et président d'honneur de la 5e édition des Prix reconnaissance a tenu non seulement à féliciter les lauréats mais également à les remercier.

« Ils indiquent la voie à suivre vers l'excellence et la rigueur au service de notre État et de nos concitoyens. Ils démontrent, par leur réussite, la richesse des nouvelles ressources qui assurent graduellement la relève des employés de l'État », a-t-il ajouté.

Pour sa part, la présidente du Forum des jeunes, Mme Geneviève Coderre, a insisté sur le fait que « la fonction publique québécoise compte plusieurs jeunes employés de talent qui, ensemble, contribuent à rendre l'administration publique vivante et dynamique ».

Le vendredi 25 mai 2007 à 11 h, les lauréats ont été invités à l'Assemblée nationale pour une motion spéciale effectuée en leur honneur.

Un jeune résident de Verchères, Alexandre Beaudoin, 29 ans, est le lauréat du prix reconnaissance dans la catégorie professionnel : créativité et innovation.

La personne lauréate a contribué de manière significative, grâce à ses idées et à sa créativité, à un projet innovateur, seule ou à l'intérieur d'une équipe de travail. Elle a introduit de nouvelles idées et une nouvelle méthodologie dans l'élaboration du projet et sa réalisation a changé les façons de faire dans l'organisation.

Alexandre Beaudoin est conseiller scientifique en identité judiciaire à l'emploi de la Sûreté du Québec depuis l'an 2000 et deuxième vice-président de la Société canadienne de l'identité. En 2002, M. Beaudoin décida de se mettre à la tâche afin de pouvoir exploiter les surfaces des pièces à conviction poreuses mouillées jusqu'ici inutilisables pour la révélation d'empreintes, et ce, dans tous les corps policiers à travers le monde. Entre-temps, en 2003, il devient conseiller scientifique et peut désormais

concentrer ses efforts de recherche sur ce problème. En 2004, M. Beaudoin présentait, pour la première fois, une nouvelle technique de révélation d'empreintes digitales latentes (Oil Red O) pour les surfaces poreuses mouillées des pièces à conviction. Cette dernière innovation, plus simple et peu coûteuse, fut publiée dans le Journal of Forensic Identification afin de rendre la technique accessible à tous les corps policiers du Québec et du monde entier, permettant la reconnaissance de la Sûreté du Québec comme un partenaire international important

en science forensique pour l'innovation dans la lutte contre le crime. La technique fut ensuite présentée lors de la Conférence annuelle de la Société canadienne de l'Identité de Calgary en 2005 afin de diffuser l'information. M. Beaudoin a poursuivi les recherches sur cette technique mettant à profit le Oil Red O et publié à deux reprises sur des améliorations et observations de cette dernière pour le compte de la

Sûreté du Québec, afin de mettre en valeur dans la communauté scientifique de la science forensique cette nouvelle méthode révolutionnaire. Après avoir été le sujet de plusieurs articles de journaux, de deux thèses de recherche en 2006 (une de l'University of Technology, Sydney, Australie, et une de la Haute École de la province de Liège Rennequin Suallem en Belgique) et d'une parution sur la page couverture arrière du Sélection du Readers Digest de septembre 2006, Alexandre Beaudoin et sa technique furent adoptés par plusieurs corps de police à travers le monde, que ce soit aux États-Unis, en Australie, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède, en Espagne ou au Canada... Elle est d'ailleurs maintenant enseignée au Collège Canadien de Police et est sous révision par l'académie de formation du Federal Bureau of Investigation (FBI) à Quantico, aux États-Unis.



Ville de Contrecoeur

Avis public

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Contrecoeur, suite à une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 841, rue Robert, tiendra une assemblée publique de consultation le 3 juillet 2007, à 19 h, à la mairie de Contrecoeur, 5000, route Marie-Victorin.

L'objet de la demande no DM-2007-00002 a pour but d'autoriser la présence d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 5,87 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge avant de 6 mètres (article 4.3.1 du règlement 387-91).

Au cours de cette assemblée, le conseil municipal entendra tout intéressé.

La demande de dérogation mineure est disponible pour consultation à la mairie de Contrecoeur durant les heures normales de bureau.

CONTRECOEUR, le 15 juin 2007.

Yves Beaulieu, directeur général et Secrétaire-trésorier



Municipalité de Verchères

Avis public

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu du règlement No. 150-91 et ses amendements de la municipalité de Verchères portant sur les dérogations mineures, adopté en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis est donné de la présente demande de dérogation.

DM 04-07

Une demande de dérogation mineure est déposée pour l'immeuble formé du lot 203 ptie, sis au 316 route Marie-Victorin, pour autoriser une marge de recul avant de 8,08 m au lieu de 9,20 m réglementaire pour le bâtiment existant et sera étudiée par le Conseil municipal à sa séance du 3 juillet 2007, à 20hres à la salle du conseil à la mairie de Verchères au 581 route Marie-Victorin.

À cette séance, le conseil écoutera et entendra tout intéressé relativement à cette demande avant de prendre sa décision.

Donné à Verchères, ce 15 juin 2007

Municipalité de Verchères

Martin Massicotte, O.U.Q.
Directeur général adjoint



Municipalité de Verchères

Avis public

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu du règlement No. 150-91 et ses amendements de la municipalité de Verchères portant sur les dérogations mineures, adopté en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis est donné de la présente demande de dérogation.

DM 05-07

Une demande de dérogation mineure est déposée pour l'immeuble formé du lot 205-85, sis au 63 rue Fontaine, pour autoriser l'agrandissement arrière de la maison par une verrière avec des empiètements au-delà de la distance de 28,5m de la rue de : 0,23m pour la verrière, de 0,80m pour le portique d'entrée et sera étudiée par le Conseil municipal à sa séance du 3 juillet 2007, à 20hres à la salle du conseil à la mairie de Verchères au 581 route Marie-Victorin.

À cette séance, le conseil écoutera et entendra tout intéressé relativement à cette demande avant de prendre sa décision.

Donné à Verchères, ce 15 juin 2007

Municipalité de Verchères

Martin Massicotte, O.U.Q.
Directeur général adjoint



ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

présenté par



en collaboration avec



OFFRE DE FRANCHISES

GAGNANT DU PRIX :

«Le choix des consommateurs»
Pour le «meilleur restaurant italien»
de sa catégorie.

Leger Marketing, 2007



FRANCHISES DISPONIBLES
POUR BOUCHERVILLE

Pour en savoir plus sur les occasions de franchise, veuillez nous contacter au 514-783-1367 ou visiter notre site www.pastatuttigiorni.com

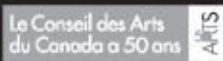
La nouvelle saison de l'OSM a été dévoilée!



Ne manquez pas le rendez-vous musical de 2007-2008 avec Kent Nagano, les musiciens de l'OSM et les grands noms de la scène internationale.

Abonnez-vous dès maintenant!

www.osm.ca



514.842.9951



LA PRESSE